

## **PV du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**

### **République Française**

### **Département de la Haute-Loire**

Séance du 21/03/2024 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 13 Votants : 13

**Absents : Excusés : 2**

Date de la convocation : 14/03/2024 Date d'affichage : 15/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 21 mars 2024 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

**Etaient présents** : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE - M RIVET –

**Ont donné pouvoir** :

**Etaient Excusés** : P COLMACHE – JJ STOECKLIN

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

### **1 – Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 février 2024**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 février 2024 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Pierre GOUY.

Le Conseil Municipal le valide à l'unanimité

### **2 – Désignation du secrétaire de Séance**

Conformément aux dispositions de l'article L212-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Christine MOULIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### **3– Vote des Comptes de gestion 2023**

Commune

Transport scolaire

Parc de Loisirs

Les 3 comptes de gestion 2023 correspondent au centime près aux comptes administratifs de la commune. Le Conseil Municipal valide les 3 comptes de gestion 2023

### **4 – Vote du compte administratif de la Commune**

Hélène RIGOLLIER, adjointe, chargée des finances présente le compte administratif 2023 du budget général de la commune, il s'établit comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>RECETTES</b>	936 310.81	503 720.14
<b>DÉPENSES</b>	660 374.32	540 602.52
<b>TOTAL</b>	275 936.49	-36 882.38

Hors de la présence du Maire, Le conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2023 de la Commune

#### **5 – Vote du compte administratif 2023 du transport scolaire**

Hélène RIGOLLIER, adjointe, chargée des finances présente le compte administratif 2023 du budget général de la commune, il s'établit comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>RECETTES</b>	33 925.46	41 669.49
<b>DEPENSES</b>	10 929.40	35 412.30
<b>TOTAL</b>	22 996.06	6 257.19

Hors de la présence du Maire, Le conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2023 du budget Transport Scolaire

#### **6 - Vote du compte administratif 2023 du Parc de Loisirs**

Hélène RIGOLLIER, adjointe, chargée des finances présente le compte administratif 2023 du budget général de la commune, il s'établit comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>RECETTES</b>	62 767.82	24 871.71
<b>DEPENSES</b>	4 686.51	59 706.52
<b>TOTAL</b>	58 081.31	- 34 834.81

Hors de la présence du Maire, Le conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2023 du Parc de loisirs

### **7 – Affectation résultat Commune**

Le résultat de fonctionnement sera intégralement reversé en section d'investissement soit 275 936.49 € au compte 1068 et le déficit d'investissement reporté au compte 001 pour 36 882.38 €.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

### **8 – Affectation du résultat Transport Scolaire**

Le Résultat de fonctionnement 22 996.06 € sera inscrit en 002 Excédent de fonctionnement reporté et la somme de 6 257.19 € au compte 001 Excédent d'investissement reporté.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

### **9 – Affectation Résultat PRL**

Le résultat de fonctionnement soit 58 081.31 € sera affecté au 1068 pour 34 834.81 € (couvrir le déficit d'investissement). Resteront au « 002 report d'excédent de fonctionnement reporté » 23 246.65 €

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

Le Maire,

La secrétaire,

Yves COLOMB

Christine MOULIN

